

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) **N° de publication :**
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 477 394

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 04512**

(54) Dispositif en matière plastique pour la suspension d'une main de bananes.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 F 7/00; F 16 B 45/00.

(22) Date de dépôt..... 6 mars 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Suisse, 7 mars 1980, n° 1 804/80-6.*

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 37 du 11-9-1981.

(71) Déposant : Société dite : STOBA AG, résidant en Suisse.

(72) Invention de :

(73) Titulaire : *Idem 71*

(74) Mandataire : Cabinet Simonnot,
49, rue de Provence, 75442 Paris Cedex 09.

La présente invention concerne un objet ou dispositif en matière plastique pour la suspension d'une main de bananes. Cet objet comprend un crochet permettant de le suspendre à un support, un organe formé à l'extrémité d'un bras pour permettre de suspendre une main de bananes à cet objet, ainsi qu'une surface destinée à recevoir une étiquette et disposée entre le crochet de suspension et l'organe précité.

On connaît déjà un grand nombre de dispositifs de suspension du genre précité permettant d'équiper, lors de la préparation en vue de la vente, une main de bananes pour, d'une part, recevoir l'étiquette d'indication du prix, qui est le plus souvent une étiquette collante provenant d'une balance imprimante, et, d'autre part, constituer un moyen permettant de transporter la main de bananes lors de son trajet de déplacement vers le point de vente au détail ou pour l'y présenter, en vue de la vente, accrochée à un crochet ou à une barre.

Bien qu'il s'agisse nettement d'un article de série, on énonce à propos d'un tel dispositif de suspension toute une série d'exigences. C'est ainsi que l'on doit pouvoir introduire ces objets dans une main de bananes non seulement de manière simple, rapide et sûre, mais sans aucun risque d'endommager les bananes fragiles et ces objets doivent ensuite demeurer reliés à la main de bananes, mais ils doivent également, pour un magasinage peu encombrant et un retrait mécanisé, être empilables et, naturellement, ils doivent être aussi peu onéreux que possible. Il s'est avéré que l'on se rapproche le mieux des buts ainsi visés en utilisant un dispositif de suspension, en matière plastique, du genre indiqué au début du présent mémoire.

C'est ainsi par exemple que le brevet suisse N° 532 924 a décrit un dispositif de suspension dans lequel la surface de réception d'une étiquette est constituée par une plaque essentiellement plane qui présente un crochet de suspension faisant saillie d'un bord de cette plaque dans le plan de celle-ci et, comme organe de support, faisant saillie du bord opposé, deux bras élastiques pouvant se déployer à partir du plan de la plaque. L'extrémité libre de l'un de ces bras est repliée en un crochet dirigé vers l'autre

bras, cependant que cet autre bras est essentiellement allongé, ferme l'ouverture latérale du bras replié et fait saillie sur l'extrémité libre de ce dernier.

De ce dispositif de suspension, celui connu

5 d'après sa description faite dans la demande de brevet de la République Fédérale d'Allemagne N° DE-OS-2 728 334, se distingue surtout par une autre forme de réalisation des bras portant les organes de support. Ces bras sont approximativement parallèles et portent, dans un exemple, de petits crochets 10 à leurs extrémités et, dans un autre exemple, des tiges perpendiculaires, ce qui, par rapport au dispositif connu cité en premier lieu, permet de soutenir à chaque fois par leur branche plus d'une banane.

Tous les dispositifs connus précités de support

15 et de suspension ont approximativement la même grandeur et leur réalisation demande approximativement la même quantité de matière. Du crochet de suspension jusqu'à l'extrémité du ou des organes de support, la longueur de ces dispositifs présente, en raison de la longueur des bras portant ce ou 20 ces organes de support, environ le double de l'étendue, dans cette direction, de la surface de réception de l'étiquette.

La longueur des bras est nécessaire pour laisser, entre le ou les organes de support et le bord correspondant de la plaque, suffisamment de place pour la ou les branches de bananes.

25 Ces dispositifs connus de suspension présentent également l'inconvénient, lorsque l'on parvient aux bananes en présentant les articles à la caisse d'un magasin de vente en libre-service ou lors de l'emballage dans un sac d'achat ou lors du déballage de ce sac, que ce dispositif constitue une saillie 30 gênante de la main de bananes.

Donc, malgré les grandes possibilités de variation que permettent les diverses propositions déjà faites, cet objet est encore susceptible d'être amélioré.

La présente invention propose un dispositif de 35 suspension du genre indiqué au début du présent mémoire et qui, en conservant tous les avantages des dispositifs de ce type déjà connu, permet une économie supplémentaire de matière lors de sa fabrication, présente un plus faible encombrement et qui, lorsqu'il est suspendu à la surface externe de la

main de bananes, épouse le contour de l'extrémité de cette main et, ainsi, non seulement facilite l'application de l'étiquette à un lecteur automatique mais aussi recouvre en même temps la partie voisine, et donc la moins jolie, de la main de bananes.

Dans ce but, le dispositif de suspension selon l'invention se caractérise par le fait que le crochet de suspension et l'organe de support sont reliés l'un à l'autre par une tige, laquelle forme le bras précité, et en ce que 10 la surface de réception de l'étiquette est constituée par une surface reliée à la tige dans la zone du crochet de suspension et pouvant élastiquement être écartée de la tige.

Cette forme de réalisation permet à la tige de transmettre directement au crochet de suspension le poids 15 de la main de bananes accrochée. La surface destinée à recevoir l'étiquette et qui est par exemple constituée par deux panneaux élastiques, en forme d'ailes, partant des deux côtés de la tige, n'a plus aucune fonction porteuse et peut donc être plus mince, ce qui entraîne une économie correspondante de matière pour sa réalisation. Comme la surface de 20 réception de l'étiquette peut se plier, l'organe de support peut se raccorder directement au bord de cette surface tourné vers lui, de sorte que le dispositif de suspension peut être raccourci de la longueur des bras porteurs de crochets ou 25 à rôle de crochets du dispositif connu jusqu'à présent, ce qui, en plus d'un gain d'espace, permet une économie supplémentaire de matière.

Avantageusement, la surface de réception de l'étiquette présente, dans la zone de l'organe de support, 30 un évidemment en forme de V qui loge au moins une partie de l'organe de support et qui est partiellement délimitée ou fermée vers l'extérieur par cet organe de support. La grande élasticité de la partie destinée à recevoir l'étiquette permet d'appliquer très facilement et de manière ménagée un 35 tel dispositif sur la main de bananes : on écarte pour cela un peu la surface de réception de l'étiquette de la tige, on insère ensuite à plat cette dernière avec l'organe de support, pour le soutien des bananes, entre deux bananes

voisines puis on la tourne. Lorsqu'on suspend ce dispositif, on peut présenter à l'acheteur le côté incurvé le plus joli de la main de bananes, de sorte que la surface de réception de l'étiquette disposée du côté incurvé externe de la main 5 de bananes rend cette étiquette bien visible et cache la racine ou branche moins jolie de cette main.

Pour parvenir à une grande élasticité et une grande possibilité de flexion de la surface de réception de l'étiquette, on peut en outre prévoir que cette surface se 10 raccorde des deux côtés sur la tige par, à chaque fois, une zone de liaison relativement étroite au voisinage du crochet de suspension, les zones de liaison formant dans le plan du dispositif de suspension des axes de flexion perpendiculaire à la tige. La surface de réception d'une étiquette peut ainsi 15 comporter, du côté éloigné de celui portant l'étiquette, des nervures de renforcement partant d'un côté de cette tige, passant par les zones de liaison avec la tige pour parvenir de l'autre côté de celle-ci. Cela permet de réaliser une 20 surface de réception d'étiquettes particulièrement mince et donc pliable en économisant de la matière, la surface étant en particulier nettement plus mince que le crochet de suspension, la tige et l'organe de support.

Ce dernier peut avantageusement comporter un crochet d'où un ergot fait saillie vers l'extérieur dans le 25 plan du dispositif plat de suspension, de sorte que, lorsque le dispositif est accroché, le crochet aussi bien que l'ergot soutiennent chacun une branche de bananes de la main. Ainsi, bien que le dispositif de suspension ne présente qu'un bras, ce dispositif correspond toujours aux branches de deux 30 bananes.

Un exemple nullement limitatif de réalisation de l'invention sera maintenant décrit plus en détail en regard du dessin annexé sur lequel :

la figure 1 est une vue en élévation d'un dispositif 35 pour la suspension d'une main de bananes ; et

la figure 2 est une coupe, le long de la ligne II-II de la figure 1, du dispositif selon l'invention.

Le dispositif 5, réalisé en une seule pièce de

matière plastique pour la suspension d'une main de bananes et représenté sur les figures, comprend un crochet 1 de suspension et un organe 2, 3 de support destiné à recevoir une main de bananes non représentée, ce crochet et cet organe 5 étant reliés par une tige 4 allongée. Des deux côtés de cette tige 4, font chaque fois saillie des panneaux élastiques 6 et 7 en forme d'ailes, qui constituent ensemble une surface destinée à recevoir une étiquette (non représentée). Les deux panneaux 6 et 7 se raccordent à la tige 4 par des zones 10 de liaison 8 et 9 relativement étroites, au voisinage du crochet 1, et ils ne sont du reste séparés de la tige 4 que par une fente étroite. Les zones de liaison 8 et 9 se trouvent dans le plan du dispositif 5 perpendiculairement à la tige 4 et elles forment un axe de flexion des ailes correspondantes. 15 Les deux panneaux 6 et 7 sont plus minces que le crochet 1, la tige 4 et l'organe 2, 3, ainsi qu'il ressort nettement de la figure 2. La solidité nécessaire est conférée aux panneaux 6 et 7 en forme d'ailes par la présence, à l'arrière de ces panneaux et de l'autre côté de la surface représentée 20 et destinée à recevoir l'étiquette, de nervures 10 et 11 de renforcement, la nervure 10 partant, comme représenté, d'un panneau pour passer par les zones de liaison 8 et 9 et parvenir à l'autre panneau.

La réalisation d'un organe 2, 3 de support constitue une autre caractéristique remarquable du dispositif de suspension représenté. Cet organe comprend un crochet 2 replié dans le plan du dispositif 5 et d'où part vers l'extérieur et également dans le plan du dispositif un ergot 3. Lorsque le dispositif est suspendu, le crochet 2 aussi bien 25 que l'ergot 3 supportent chacun une branche de deux bananes voisines de la main de bananes présentée. Ainsi, le crochet 2 peut être un peu plus mince que ce ne serait possible s'il n'y avait pas d'ergot. Pour permettre la réalisation d'un dispositif de suspension aussi petit que possible et 30 permettre une économie de matière, les deux panneaux 6 et 7 forment, dans la zone du crochet 2, une ouverture ou un évidement 12 en forme de V qui, comme représenté, loge une partie du crochet 2 et est partiellement délimité ou fermé vers l'extérieur par ce crochet 2. Cela permet à la tige 4

d'être encore plus courte et à la surface de réception de l'étiquette du dispositif, lorsque celui-ci est suspendu, de cacher la branche ou racine peu jolie de la main de bananes.

5 Comme matière de départ pour la réalisation du dispositif de suspension ainsi décrit, on peut utiliser la même matière que celle mise en œuvre pour l'obtention du dispositif de suspension connu et présenté au début de ce mémoire. Cependant, les diverses caractéristiques du concept 10 inventif permettent une économie de matière de 10 à 20 % par rapport au dispositif connu.

Il va de soi que, sans sortir du cadre de l'invention, de nombreuses modifications peuvent être apportées au dispositif décrit et représenté.

REVENDICATIONS

1.. Dispositif en matière plastique pour la suspension d'une main de bananes, ce dispositif comportant un crochet permettant de le suspendre à un support, un organe formé à l'extrémité d'un bras pour suspendre une main de bananes à ce dispositif ainsi qu'une surface disposée entre le crochet et l'organe précité et destinée à recevoir une étiquette, le dispositif étant caractérisé en ce que le crochet (1) de suspension et l'organe (2, 3) de support sont reliés l'un à l'autre par une tige (4) constituant le bras précité et en ce que la surface destinée à recevoir une étiquette est constituée par une surface (6, 7) pouvant être élastiquement écartée de la tige (4) à laquelle elle est reliée dans la zone du crochet (1).

15 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la surface (6, 7) de réception d'une étiquette se raccorde des deux côtés à la tige (4) par des zones relativement étroites de liaison (8, 9) au voisinage du crochet (1), ces zones de liaison formant des axes de flexion perpendiculaires à la tige (4) et situés dans le plan du dispositif.

20 3. Dispositif de suspension selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la surface de réception d'une étiquette est formée par deux panneaux (6, 7) élastiques, en forme d'ailes, partant des deux côtés de la tige (4).

25 4. Dispositif de suspension selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les parties (6, 7) constituant la surface de réception d'une étiquette sont plus minces que le crochet (1), la tige (4) et l'organe (2, 3) de support destiné à recevoir une main de bananes.

30 5. Dispositif de suspension selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que, du côté éloigné de celui portant l'étiquette, la surface (6, 7) de réception d'une étiquette présente des nervures (10, 11) de renforcement dont l'une (10) part d'un côté de la tige en passant par-dessus les zones de liaison (7, 8) avec la tige (4) pour parvenir de l'autre côté de celle-ci.

6. Dispositif de suspension selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que l'organe (2, 3) de support comprend un crochet (2) d'où un ergot (3) fait saillie vers l'extérieur dans le plan de ce dispositif, 5 de sorte que, lorsque le dispositif est suspendu, le crochet (2) aussi bien que l'ergot (3) soutiennent chacun une branche de bananes du régime des bananes.

7. Dispositif de suspension selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que, dans la 10 zone de l'organe (2, 3) de support, la surface (6, 7) de réception d'une étiquette présente un évidement en forme de V, qui loge au moins une partie de l'organe (2, 3) et qui est partiellement fermé ou délimité vers l'extérieur par cet organe (2, 3) de support.

FIG. 1

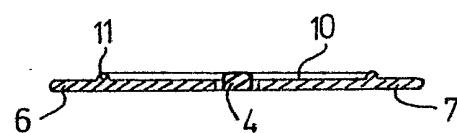
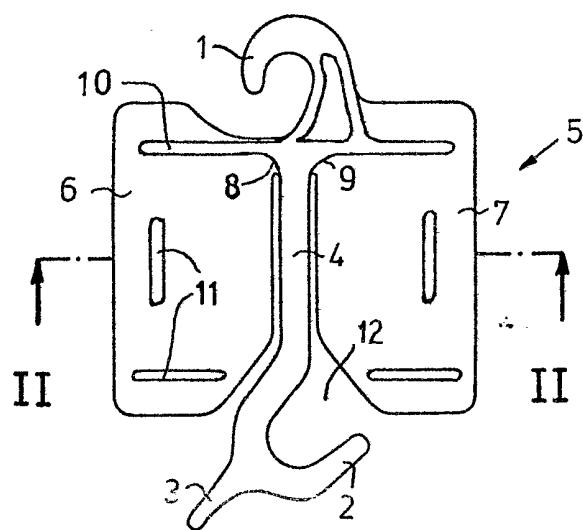


FIG. 2